



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Arrêté de catastrophe naturelle pour la Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 95

### Texte de la question

#### ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE POUR LA GUADELOUPE

**M. le président.** La parole est à Mme Hélène Vainqueur-Christophe, pour le groupe Nouvelle Gauche.

**Mme Hélène Vainqueur-Christophe.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question va dans le même sens que celle de ma collègue, Mme Bénin, sans que nous ne nous soyons concertées, ce qui montre bien que cet arrêté de catastrophe naturelle pose un vrai problème.

Monsieur le Premier ministre, les ouragans Irma, José et Maria sont passés sur nos terres. Nos îles sont meurtries, voire ravagées. Au nom de mes collègues du groupe Nouvelle Gauche, j'exprime ma solidarité à tous ceux, victimes ou traumatisés, Français et Caribéens, qui souffrent des effets dévastateurs de ces phénomènes d'une ampleur inédite. Je remercie, par ailleurs, la ministre des outre-mer d'avoir été très tôt dépêchée sur place, et qui nous a accompagnés au cours de ce drame.

Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement a publié l'arrêté de catastrophe naturelle, à la suite du passage de Maria. Avec lui, la peur et la tristesse ont laissé place à la stupéfaction et à l'incompréhension. Comment l'État peut-il affirmer que seules les deux îles des Saintes ont connu des vents cycloniques ? Comment oser prendre un arrêté aussi restrictif ?

Monsieur le Premier ministre, je ne suis ni météorologue ni experte en assurance, mais j'entends les Guadeloupéens et j'ai pu constater la dévastation. De vécue Guadeloupéenne, je peux vous dire que le vent n'a jamais autant soufflé sur mon territoire, et ce à une vitesse bien supérieure aux 145 km/h caractérisant les vents cycloniques. Comment, d'ailleurs, croire que l'œil d'un ouragan de catégorie cinq passant à moins de 40 kilomètres des côtes ne s'accompagne pas de vents cycloniques ?

Que dites-vous aux Guadeloupéens qui ont perdu leur toiture – cent huit sur la seule ville de Trois-Rivières, quarante sur la commune voisine de Vieux-Fort ? Que dites-vous à ceux dont les arbres ont été déracinés, occasionnant des dégâts considérables, notamment sur les réseaux électriques et l'alimentation en eau potable ? Météo France dispose-t-elle d'outils de mesures sur les communes de la Basse-Terre permettant de justifier votre décision ? Permettez-moi d'en douter. Vous me répondrez qu'un fonds de secours pour les outre-mer viendra en complément des dispositifs assurantiels couvrant les catastrophes naturelles. Quel en sera le montant ?

Monsieur le Premier ministre, les outre-mer ne quémandent pas ; les outre-mer sont fiers. Mais aujourd'hui, les outre-mer souffrent et demandent simplement que la solidarité nationale s'exprime en actes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes NG et GDR, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

**M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur.** Madame la députée, comme je l'ai dit à votre collègue, a été publiée une première liste des communes où des vents dépassant 145 km/h en moyenne pendant dix minutes, ou 215 km/h en rafales, ont été constatés. Pour autant, aucune commune n'a fait l'objet de décision défavorable. La commission attend donc des expertises, qui s'appuieront, non sur les vents constatés, mais sur les vents estimés, ce qui, je le répète, requiert des analyses de la topographie et peut nécessiter une à deux semaines.

**M. Serge Letchimy.** C'est de la théorie !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Mais, compte tenu de la souffrance qu'a connue la Guadeloupe, le Gouvernement fera tous les efforts nécessaires pour classer l'ensemble des communes qui ont eu à souffrir de dommages extrêmement importants.

**M. Serge Letchimy.** Faites-les donc, ces efforts !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Je comprends votre émotion. Je veux vous préciser aussi, qu'en ce qui concerne l'effet des vents, les assurances multirisques habitation comportent obligatoirement une garantie tempête qui jouera, quelle que soit la décision. *(Exclamations sur plusieurs bancs.)*

**M. Christian Hutin.** C'est la moindre des choses !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** En complément de ce dispositif assurantiel, le fonds de secours pour l'outre-mer permettra l'indemnisation des dégâts non assurés des particuliers. Comme vous le savez, il y en a beaucoup à la Guadeloupe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Hélène Vainqueur-Christophe](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (4<sup>e</sup> circonscription) - Nouvelle Gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 95

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 septembre 2017](#)